



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAR

SOUS-PREFECTURE DE BRIGNOLES

Bureau des relations avec les collectivités
et du développement local

Brignoles, le 17 juin 2019

Affaire suivie : par Joëlle FLACHET
Téléphone : 04 94 37 03 60
Courriel : joelle.flachet@var.gouv.fr

Le Sous-Préfet de BRIGNOLES

à

Destinataires
(voir liste ci-jointe)

Objet : Commission de Suivi de Site - Installation de stockage de déchets non dangereux
« Le Balançan » au CANNET-DES-MAURES.

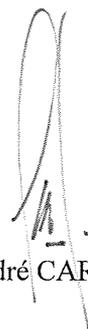
P. j. : un mandat.

La commission de suivi de sites (CSS) ayant à connaître de l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux "Le Balançan" exploitée par la société VALTEO au CANNET-DES-MAURES, se réunira cette année, le mardi 2 juillet 2019 à 10 h 30, en Sous-Préfecture de BRIGNOLES, Salle Erignac.

L'ordre du jour des travaux de cette commission développera les points suivants :

- Quorum
- Approbation du compte rendu de la CSS du 26 juin 2018
- Bilan annuel 2018 des activités du site et projets 2019
- Bilan de l'inspection par la DREAL 2018 et situation 2019 au jour de la CSS
- Questions diverses.

Je vous remercie de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 00. Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat », joint à la présente est à retourner au Cyprès (les modalités y sont spécifiées).



André CARAVA

Liste des destinataires : membres titulaires Arrêté Préfectoral du 06 juin 2018

Collège Administrations de l'état

- | | |
|--|---|
| ✓ Préfecture du Var | Monsieur le Préfet ou le Sous-Préfet de Brignoles |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA | Madame la Directrice ou son représentant |
| ✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) | Monsieur le Délégué départemental ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM) | Monsieur le Directeur départemental ou son représentant |
-

Collège des collectivités territoriales

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| ✓ Commune du Cannet-des-Maures | Monsieur Jean-Luc LONGOUR |
| ✓ Commune du Luc-en-Provence | Madame Danièle VERRELLE |
| ✓ Commune des Mayons | Monsieur Georges GARNIER |
| ✓ Commune de Gonfaron | Madame Sophie BETTENCOURT |
| ✓ Conseil Départemental du Var | Monsieur François CAVALLIER |
-

Collège exploitant

- | | |
|--------------------------|--|
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Monsieur Hervé ANTONSANTI, Directeur de la branche valorisation-traitement |
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Madame Christine YUSTE, Directrice traitement |
-

Collège salariés

- | | |
|--------------------------|---|
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Monsieur Jean-Franck POINCLOU, Directeur d'exploitation |
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Madame Nathalie STEBIG |
-

Collège des riverains

- | | |
|--|-------------------------|
| ✓ Association « Ethique Environnement » | Monsieur Paul GARCIA |
| ✓ Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature, et de l'environnement (UDVN-FNE 83) | Monsieur William DUMONT |
| ✓ Riverain de l'ISDND | Monsieur Daniel OGET |
| ✓ Comité de Défense du Cadre de Vie du Territoire des Maures | Monsieur Didier PERRIN |

MANDAT - BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 12 « Modalités de vote » du règlement intérieur de la Commission de Suivi de d'ISDND « le Balançon » au Cannet-des-Maures

- Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre
- Nul ne peut détenir plus d'un mandat
- Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance

Je soussigné(e)

représentant de.....

du collège

donne pouvoir à

représentant de.....

du collège

à l'effet de me représenter et de voter à :

la Commission de Suivi de Sites (CSS) d'ISDND « le Balançon » au Cannet-des-Maures

le mardi 02 juillet 2019 à 10 h 30, en Sous-Préfecture, Salle Erignac

Fait le :

Signature :